



## OPÉRATION DE DÉTECTIONS U12

(Joueurs nés en 2012)

### **Objectifs de l'opération :**

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

### **Convocation :**

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueurs figurant dans la liste ci-jointe sont convoqués

**LUNDI 22 04 2024 RDV 9H45 (Séance de 10H à 12H) GROUPE MATIN**  
**LUNDI 22 04 2024 RDV 13H45 (Séance de 14H à 16H) GROUPE APRES MIDI**

Au Stade Pierre Bini, Avenue des sports, 05300 LARAGNE

**Les groupes ont été conçus en tenant compte des postes, des différents niveaux (athlétiques et techniques) dans le but d'encadrer au mieux les enfants.**

Les joueurs doivent se munir de l'autorisation parentale jointe dûment remplie (si elle n'a pas déjà été fournie lors des précédents rassemblements) et d'une gourde.

L'autorisation parentale ainsi que les différentes informations (reports, changements d'horaires, de lieux ou liste...) sont accessibles sur le site du District (Menu -Technique - rubrique - détection - Cps).

### **Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :**

📞 Fabien MERCADAL (CTD PPF ALPES) – fmercadal@alpes.fff.fr

### **TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS**

#### Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

#### Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.

**Liste des joueurs convoqués**  
**RDV 9H45 (Séance de 10H à 12H) GROUPE MATIN**

Nom	Prénom	Club
SAN NICOLAS	Raphael	Vivo04
DUBREUIL	KYMANI	ASVG
NEVIERE	MATTEO	ASVG
JOUVE EXUBIS	LOAN	ASA
LEFORESTIER	EVAN	ASA
PONTIER	THOMAS	ASA
SOUICI	YOUNESS	ASA
PIAU	EWEN	ORAISON
DALL'OSTO	ETHAN	ORAISON
SADIKI	ABDENNOUR	SC VINON DURANCE
DRU PRSCHARD	LIAM	AS DAUPHIN
MAUREL	LINO	AS DAUPHIN
AMIEL	BASTIEN	ASVG
FONTANIE	ENZO	SC VINON DURANCE
BOURDET	MAHE	FORCALQUIER
SHAHRUKHI	Kaihan	OBSC
POTET	Samuel	OBSC
GODIOT	Jules	OBSC
ANTOINE	Lucas	Gap foot 05
HUGUET	Noa	Gap foot 05
RATAUD	Antonin	Gap foot 05
VITAA	CYRIL	LARAGNE
PAPE	MATHEO	AFCV
DAVIN	FLORENT	AFCV
ROVIRA	MAEL	TALLARD
INGLEBERT	HUGO	LARAGNE
DA DALTO	ETHAN	GJMD
POROT	SACHA	GJMD
SEIGNEUR	LUKAS	L AVANCE
DE SANTINI	NOLAN	L AVANCE
MACAIRE	ANTHONY	L AVANCE
AIT IDER	ADAM	L ARGENTIERE

Encadrement : Etienne PACOTTE (MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE)  
 Fabien MERCADAL CTD PPF et Pierre Yves BERNIER CTD DAP

**Liste des joueurs convoqués**  
**RDV 13H45 (Séance de 14H à 16H) GROUPE APRES MIDI**

Nom	Prénom	Club
PELLARD	Lohann	Vivo04
SIBON	Livio	Vivo04
JEAN	NOA	ASA
MAUDUIT	LOUIS	ASA
OGUMO	RENTARO	ASA
PIGNOLY	LOUIS	ASA
YOKOKURA	NAO	ASA
DAHANE	NOE	ORAISON
LISSANDRO	BLANC	SC VINON DURANCE
ROLAND	EVAN	GJAB
MORRA	JULIEN	GJAB
SALVATORI	PAUL	GJAB
LEGER	Arthur	OBSC
MICHALLETZ	Robin	Gap foot 05
PEYRON	Nathan	Gap foot 05
TOMA	Enea	Gap foot 05
ZERROUKI	Foued	Gap foot 05
LAFONT	Mattéo	Gap foot 05
GUASTALA	Camil	Gap foot 05
FREY	MATHIAS	SISTERON
BREMOND	MEVEN	SISTERON
GOUDARD	DIMITRI	SISTERON
REMY	LEO	SISTERON
MICHEL	EVAN	SISTERON
BLAKAMAN	MANOE	SISTERON
BAUMEL	TONY	AFCV
LILLAZ	THEO	SISTERON
MOGINOT	MATTI	SISTERON
CHAINED	TOM	SISTERON
JULIEN	NOE	SISTERON
CHILLA	Yanis	GJMD
COMBE	Yanis	GJMD
BELLES	HUGO	EMBRUN
MAROT	Gwendal	OBSC
BOUZABIDA	Wassim	AS DAUPHIN
LAOUADI	Sabry	CAD

Encadrement : Etienne PACOTTE (MEMBRES DE LA COMMISSION TECHNIQUE)  
 Fabien MERCADAL CTD PPF et Pierre Yves BERNIER CTD DAP